



Groupe Milon – 4 rue de la Roirie
49500 SEGRE
Tél : 02.41.92.52.84 – Fax : 02.41.92.52.79

Syndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions

- ☒ Secrétariat Général
- ☒ Pollutions diffuses
- ☒ Commission Locale de l'Eau
- ☒ Inondations

COMITE SYNDICAL DU 2 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le deux juin les membres du comité syndical du Syndicat Mixte du bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions se sont réunis à la salle du jardin public à Segré sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

TITULAIRE				SUPPLEANT			
NOM Prénom	Présent	Excusé	Absent	NOM Prénom	Présent	Excusé	Absent
Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud							
BAGOUET Alain	X						
BOULTOUREAU Hubert	X						
COUE Henri	X						
DELAHAYE Christian	X						
DUBOSCLARD Hervé		X		POINSON Arthur	X		
DUMONT Jean-Yves			X				
JAMES Marie-Agnès	X						
MOREL Daniel	X						
OREILLARD Gabriel			X				
PERROIS Christian	X						
RONCIN Joël	X						
ROUSSEZ Olivier	X						
SAGET Bertrand		X		SEJOURNE Serge	X		
Van der SCHEAGH Bernard			X				
				PASSELANDE Jacques		X	
Syndicat de Bassin pour l'Aménagement de la rivière l'Oudon							
BORDEAU Dominique			X				
BRIQUET Alain	X			FOURNIER Joël		X	
CHRETIEN Patrice		X					
CROSNIER Florent			X				
DELANOE Jean-Claude		X		DHOMMEAU Rémi		X	
FOUCHER Hervé	X						
GAROT Rémi			X				
GAUME Bruno	X						
GENDRY Daniel			X				
HUNAUT Alain	X						
LABBE Michel	X						
LECOMTE Jean-Marcel	X						
MAILLERIE Chantal			X				
MICHEL Louis	X						
TARDIF Michel		X		DUTHEIL Olivier		X	
S.I.A.E.P. Loire Béconnais							
FERRE Jean-Pierre	X						
S.I.A.E.P. de la région ouest de Château Gontier							
JAILLIER Dominique			X				
POINTEAU Serge			X				
S.I.A.E.P. du Centre ouest Mayennais							
VERON Louis			X				
S.I.A.E.P. du Segréen							
COTENCEAU Jean	X						

Les délégués observent une minute de silence en la mémoire de Monsieur JOUBERT, délégué du S.B.O.S. au SY.M.B.O.L.I.P. pour la commune de Gené.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical du 17 mars 2017

EXPOSE

Le compte rendu est en ligne sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / SY.M.B.O.L.I.P.

APPROBATION DU COMPTE RENDU : Unanimité

1.2. Décisions prises par le Président

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Commission Pollutions		
Promotion aides agricoles	Chambre Agri 53	1 670,40 €
Promotion aides agricoles	Chambre Agri 49	835,20 €
Accompagnement stratégie et plan de communication	Agence Communicante	6 000,00 €
Réalisation analyse d'eau	Labo Dep 53	1 117,06 €
Rencontre agroforesterie du 30/05	Sylvagraire	510,60 €
Plaquette calendrier du potager	Bleu Platine	78,00 €
Repas avec élus	La Petite Brasserie	91,90 €
Accompagnement commune zéro phyto et économie d'eau	CPIE Loire Anjou	21 090,00 €
Commission Inondations		
Achat paire de bottes	CAM	70,00 €
Entretien site surstockage arrachage manuel sud	ASDIES	1 950,00 €
Entretien site surstockage arrachage manuel ouest	Promo Travail	2 145,15 €
Entretien site surstockage gyrobroyage	Cochet Sébastien	10 881,14 €
Arrachage manuel chardons et ligneux	Etude et Chantiers	1 920,00 €
Budget général		
Achat chevalet et paperboard	Manutan	269,40 €
CLE		
Journée mondiale de l'eau visite terrain	Keolis	268,00 €
Présentation C.R.B.V. visite terrain	Keolis	330,00 €
Présentation C.R.B.V. réception	Logis des Aulnays	83,97 €
Présentation C.R.B.V. déjeuner	4 épices	399,00 €
Impression plaquette évaluation S.A.G.E.	Bleu platine	468,00 €
Réunion GE.M.A.P.I.	Crêperie Chat Gris	55,70 €

1.3. Actualisation des statuts du SY.M.B.O.L.I.P.

EXPOSE

Des décisions administratives obligent à actualiser les statuts du SY.M.B.O.L.I.P. :

- Modification du périmètre du bassin versant de l'Oudon avec les communes nouvelles,
- Dissolution du S.I.A.E.P. des Flées,
- Transfert de la compétence eau potable de la commune d'Ahuillé à Laval Agglomération.

Le comité syndical doit délibérer pour actualiser les statuts. Ils sont consultables avec les modifications apparentes sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / SY.M.B.O.L.I.P. / Comité syndical.

A noter que les collectivités membres du SY.M.B.O.L.I.P. n'ont pas à donner d'avis sur cette actualisation.

VOTE pour l'actualisation des statuts : Unanimité

1.4. Fixation des indemnités de la trésorière

EXPOSE

Le comité syndical doit délibérer pour fixer les indemnités de la trésorière en 2016.

Monsieur Gilles GRIMAUD propose de reconduire la décision prise en 2015 pour tenir compte des efforts d'économies demandés par l'Etat aux collectivités territoriales, soit d'accorder l'indemnité au taux de 50 % pour l'année 2016 (230,10 €), et d'accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires (30,49 €).

VOTE : Unanimité

1.5. Créances non recouvrées

EXPOSE

Une créance non recouvrée date de 2012.

Une société n'a pas réglé 210 € de participation au diagnostic M.A.E.¹ effectué en 2010. Cette société a été liquidée pour insuffisance d'actif en mars 2014. Le comité syndical doit donc délibérer pour constater budgétairement l'irrecouvrabilité de la créance.

VOTE pour l'irrecouvrabilité de la créance de 210 € : Unanimité

VOTE pour la décision modificative au budget annexe C.L.E. : Unanimité

2. VOTE SUR LE PROJET DE FUSION DES 3 SYNDICATS DE BASSIN DE L'LOUDON

EXPOSE

Documents disponibles sur www.bvoudon.fr accès réservé / SY.M.B.O.L.I.P. / Comité syndical.

DISCUSSIONS

Monsieur Gilles GRIMAUD constate l'évolution des collectivités dans le cadre de la loi NoTRE² :

- En Maine et Loire, création importante de communes nouvelles : nombre de communes divisé par 2 sur le département
- Regroupement de communautés de communes, en Sud-Mayenne cela a été fait précédemment, en Maine et Loire il reste 9 intercommunalités.
- Etude en Maine et Loire en cours sur la réorganisation des syndicats d'alimentation en eau potable, il y a 3 schémas qui se dessinent sur les 12 présentés :
 - . E.P.C.I. reprennent la compétence, ce n'est pas partagé par Anjou Bleu Communauté et la communauté de communes des Vallées du Haut Anjou car il y a déjà un travail en commun.
 - . E.P.C.I. dans un syndicat grand ouest (Loiré Béconnais + Loire Authion + Segréen + Mauges)
 - . E.P.C.I. dans un syndicat ouest (Segréen + Loire Béconnais + Loire Authion).
- Enfin, problématique de la G.E.M.A.P.I. pour les structures du bassin de l'Oudon.

Monsieur Louis MICHEL précise que pour la partie Mayenne, la communauté de communes du Pays de Craon reprendra la compétence Alimentation en eau potable au 1^{er} janvier 2018 à la place des S.I.A.E.P. et communes de Craon et Cossé le Vivien.

Monsieur Gilles GRIMAUD rappelle les différentes étapes de la G.E.M.A.P.I. :

- 2014 – La Loi MAPAM (de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) impose une compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – G.E.M.A.P.I. » aux collectivités, obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2018 dans les communautés de communes et d'agglomération.
- 2015 – Constat des 3 Présidents des syndicats de bassin : compétence G.E.M.A.P.I. déjà exercée sur le bassin versant de l'Oudon => Etudier les conséquences de la Loi sur l'organisation actuelle.

¹ Mesure agro-environnementale

² Nouvelle Organisation Territoriale de la République

- 2016 - Etude portée par la Commission Locale de l'Eau sur la réorganisation des compétences G.E.M.A.P.I. et autres compétences portées par les syndicats de bassin de l'Oudon – étude de la plus-value du regroupement des 3 syndicats de bassin. Les Présidents des syndicats de bassin, des membres de la C.L.E., des représentants des E.P.C.I. à fiscalité propre ont été associés à cette étude. Un scénario préférentiel de fusion ressort de cette étude.
- Février 2017 - Présentation aux assemblées des 3 syndicats de bassin des résultats de cette étude. Les 3 scénarios sont exposés.

Monsieur Louis MICHEL – Il y a aussi eu des rencontres avec les E.P.C.I. pour voir leurs souhaits, ils veulent bien que le bassin versant de l'Oudon continue.

Monsieur Gilles GRIMAUD présente le projet de fusion à l'appui du diaporama ci-joint.

Monsieur Joël RONCIN constate pour les structures en charge de l'alimentation en eau potable que le nombre total de délégués va changer car le coefficient ne sera plus le même si les S.I.A.E.P. se regroupent. Monsieur Gilles GRIMAUD précise que la lutte contre les pollutions diffuses est rattachée à l'alimentation en eau potable, les structures A.E.P. peuvent transférer cette partie pollutions au SY.M.B.O.L.I.P.

Monsieur Louis MICHEL sur la partie organisation de la gouvernance suggère d'ajouter un vice-président en charge des zones humides et des documents d'urbanisme.

Monsieur Gilles GRIMAUD – Les contributions actuelles devraient permettre de fonctionner correctement. Pour la partie G.E.M.A.P.I. les participations du budget 2017 seront bloquées au moins jusqu'en 2020. Pour la partie alimentation en eau potable, on bloque également la participation de 2017 pour laisser le temps de l'harmonisation et de la réorganisation des structures.

Monsieur Louis MICHEL précise que les agents sont consultés et informés sur le projet.

VOTE pour le projet de fusion des 3 syndicats de bassin versant de l'Oudon : Unanimité

3. COMMISSION INONDATIONS

3.1. Création d'une mare aux abords du site de sur-stockage de la Masse à Loiré

EXPOSE

Le Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud est gestionnaire de la zone humide de la Masse, propriété du SY.M.B.O.L.I.P. Le S.B.O.S. envisage la création d'une mare en accord avec l'exploitant de la prairie. La Commission inondations demande l'accord du comité syndical.

DISCUSSIONS

Monsieur Alain BAGOUET présente le dossier. Il est demandé le montant.

Monsieur Joël RONCIN dit que c'est moins de 2 000 € (N.D.L.R. : Le prix des travaux s'élève à 1 170 euros H.T soit 1 404 T.T.C).

VOTE pour la création de la mare : Unanimité

3.2. Aide financière du SY.M.B.O.L.I.P. pour la réduction de la vulnérabilité à Montjean

EXPOSE

Le SY.M.B.O.L.I.P. a mené l'étude de réduction de vulnérabilité aux inondations de la commune de Montjean. Cette étude conclut l'élargissement du pont sous la route départementale. Le Département a décidé d'être maître d'ouvrage de l'opération. Le SY.M.B.O.L.I.P. est sollicité pour une aide à hauteur de 20 % du montant HT de l'opération au titre de sa compétence de lutte contre les inondations.

DISCUSSIONS

Monsieur Joël RONCIN demande si la commune de Montjean participe au financement ?

Ce n'est pas le cas, mais la commune doit de son côté réaménager le reste de la voirie.

VOTE pour une aide de 20% au Département de la Mayenne : Unanimité

4. COMMISSION POLLUTIONS

4.1. Etat d'avancement de l'étude captages prioritaires souterrains

EXPOSE

La 1^{ère} phase de l'étude captages prioritaires s'achève. Des piézomètres sont nécessaires et seront prochainement localisés. Présentation de l'avancement en séance.

DISCUSSIONS

Monsieur Hervé FOUCHER présente le dossier. Cf. diaporama. Des questions sont posées sur les piézomètres.

4.2. Information sur l'accompagnement sur la stratégie de communication agricole

EXPOSE

La commission pollutions diffuses a engagé une société de conseil en communication agricole. Présentation du dossier en séance. Inscription pour le groupe de travail du 8 juin.

DISCUSSIONS

Monsieur Hervé FOUCHER présente le dossier. Cf. diaporama

5. QUESTIONS DIVERSES

Un comité syndical est ajouté le 22 septembre 2017 à 10h00 pour donner un avis sur l'arrêté préfectoral de fusion.

Monsieur Gilles GRIMAUD clôt la réunion à 11h30.

Le secrétaire de séance,
Monsieur Hubert BOULTOUREAU

